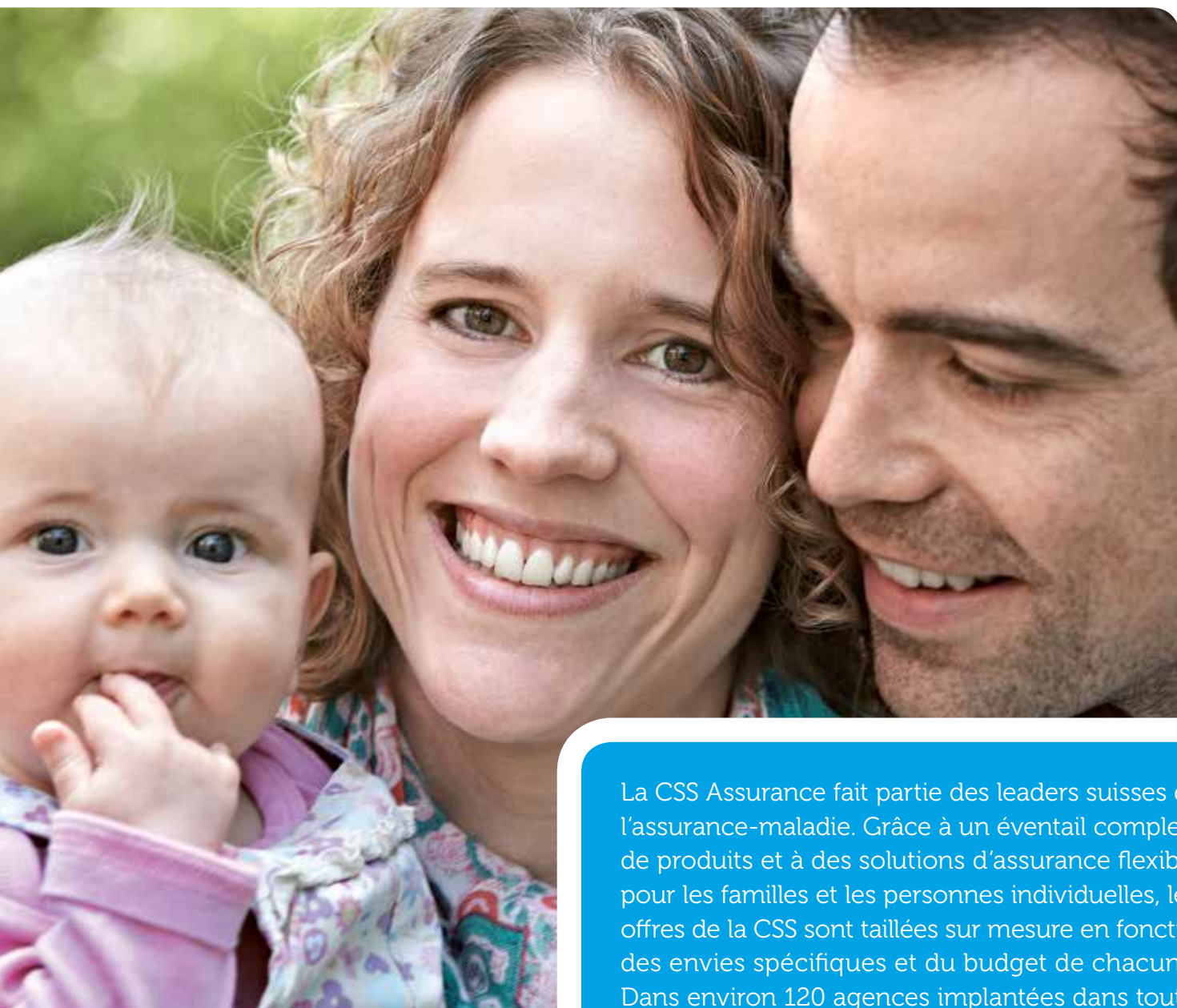


Offre d'assurance 2016. Aperçu des prestations myFlex.



La CSS Assurance fait partie des leaders suisses de l'assurance-maladie. Grâce à un éventail complet de produits et à des solutions d'assurance flexibles pour les familles et les personnes individuelles, les offres de la CSS sont taillées sur mesure en fonction des envies spécifiques et du budget de chacun. Dans environ 120 agences implantées dans toute la Suisse, nous vous aidons avec compétence à composer une solution d'assurance parfaitement adaptée à vos besoins et vous conseillons de manière **très personnelle**.

En tous points personnel:

conseil au 0844 277 277

www.css.ch

Votre portail login client sur my.css.ch



CSS

Assurance

Domaine de prestations	Complément au domaine de prestations	Assurance obligatoire des soins selon la LAMal
Traitements ambulatoires: Médecine classique	Prise en charge des coûts pour les médecins, chiropraticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes et infirmières et infirmiers reconnus	Selon le tarif du canton de domicile ou du lieu de travail
Hospitalisation (en Suisse)	Traitements stationnaires dans des hôpitaux reconnus	Couverture des coûts (hôpital/hôpital pour cas aigus) illimitée dans le temps et le montant en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux. Droit à un second avis médical*
Etranger	Traitements ambulatoires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger	Max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse; Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux
	Traitements stationnaires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger	Division commune, max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse; Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux
	Traitements planifiés, ambulatoires et stationnaires	
	Assistance de personnes	
Médicaments	Médicaments sur prescription médicale	Selon liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la liste des médicaments ou la liste des spécialités
Cures balnéaires et de convalescence	Sur prescription médicale et dans des établissements reconnus	Cures balnéaires**: CHF 10/jour, max. 21 jours/année civile plus frais méd.; Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal
Maternité	Examens de contrôle et échographies	8 examens de contrôle; 2 échographies
	Cours de préparation à l'accouchement	Max. CHF 150
	Accouchement ambulatoire	Mêmes prestations qu'en cas de maladie
	Accouchement stationnaire	Division commune des établissements hospitaliers reconnus selon la LAMal des listes hospitalières cantonales correspondantes
	Conseil en allaitement/Allaitement	Conseil en allaitement: Max. 3 séances
Vaccins	Vaccins préventifs et de protection	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12
Promotion de la santé/Prévention		Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12
Examens gynécologiques de prévention		Tous les 3 ans, selon le tarif du canton de domicile ou du lieu de travail
Verres de lunettes/Lentilles de contact	Pour les enfants et les adultes	CHF 180/année civile, jusqu'à 18 ans
Transports	Transports médicalement nécessaires	50 %, max. CHF 500/année civile
	Frais de recherche et de sauvetage	Frais de sauvetage: 50 %, max. CHF 5000/année civile (Suisse)
	Rapatriement	
Soins et aide à domicile	Traitements et soins à domicile effectués sur prescription médicale par des fournisseurs de prestations reconnus et l'aide ménagère	Traitements et soins selon le tarif du lieu de domicile
Moyens auxiliaires	Médicalement nécessaires et sur prescription médicale	Selon la «Liste des moyens et appareils»
Traitements dentaires	Traitement en cas d'accident dentaire, maladies du système de mastication	Selon les conventions tarifaires (accidents dentaires uniquement si couverture en cas d'accident incluse)
	Coûts de traitements dentaires jusqu'à 18 ans	
	Correction de la position des dents jusqu'à 20 ans	
	Extractions de dents de sagesse pour les adultes	
Rooming-in	Coûts de séjour d'une personne accompagnante	
Psychothérapie		Couverture des coûts pour la psychothérapie chez un médecin
Réadaptation stationnaire	Réadaptation stationnaire dans hôpitaux reconnus, dans toute la Suisse	Division commune dans des hôpitaux reconnus par la LAMal figurant sur la liste cantonale des hôpitaux
Assurance de protection juridique du patient et à l'étranger (L'entité juridique: Orion Assurance de Protection Juridique SA)	En Europe/En dehors de l'Europe	

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie

*Second avis médical: les assurés de base peuvent le demander gratuitement avant l'intervention chirurgicale prévue. Une fois que vous avez reçu le second avis médical, la décision vous appartient.

**Dans des établissements thermaux reconnus.

Assurance ambulatoire myFlex Economy

90 %, montant illimité

90 %, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Assurée

90 %, montant illimité

Echographie: 90 %, montant illimité

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

90 %, montant illimité

Allaitement: CHF 200/enfant

90 %, max. CHF 100/année civile

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

90 %, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas

Montant illimité, dans le monde entier

90 %, max. CHF 500/année civile

Max. CHF 250 000 par cas en Europe;
max. CHF 50 000 par cas hors d'Europe

Assurance ambulatoire myFlex Balance

90 %, montant illimité

90 %, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Assurée

90 %, montant illimité

Echographie: 90 %, montant illimité

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

90 %, montant illimité

Allaitement: CHF 200/enfant

90 %, montant illimité

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

90 %, montant illimité

CHF 150/cas, jusqu'à 18 ans
CHF 150/année civile, à partir de 19 ans

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas

Montant illimité, dans le monde entier

Max. CHF 50/jour, max. CHF 2000/année civile

90 %, max. CHF 1000/année civile

50 %, max. CHF 1000/année civile

50 %, max. CHF 12 000/année civile

50 %, max. CHF 1000/année civile

75 %, max. CHF 1000/année civile auprès de
psychothérapeutes reconnus par la CSS

Max. CHF 250 000 par cas en Europe;
max. CHF 50 000 par cas hors d'Europe

Assurance ambulatoire myFlex Premium

90 %, montant illimité

90 %, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Ambulatoire: Couverture des coûts dans le monde entier, 90 %, max. CHF 250 000/année civile

Assurée

90 %, montant illimité

Echographie: 90 %, montant illimité

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

90 %, montant illimité

Allaitement: CHF 200/enfant

90 %, montant illimité

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

90 %, montant illimité

CHF 300/cas, jusqu'à 18 ans
CHF 300/année civile, à partir de 19 ans

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas

Montant illimité, dans le monde entier

Max. CHF 100/jour, max. CHF 4000/année civile

90 %, max. CHF 2000/année civile

50 %, max. CHF 2000/année civile

50 %, montant illimité

50 %, max. CHF 2000/année civile

75 %, max. CHF 3000/année civile auprès de
psychothérapeutes reconnus par la CSS

Max. CHF 250 000 par cas en Europe;
max. CHF 50 000 par cas hors d'Europe

Assurance d'hospitalisation myFlex Economy

Max. 90 % du tarif de référence reconnu par la LAMal pour un séjour stationnaire. Uniquement si cela permet de réduire ou d'éviter un séjour stationnaire et qu'aucune autre assurance ne couvre les frais

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile:

Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts
Demi-privée: 40 %, max. CHF 8000
Privée: 70 %, max. CHF 14 000
Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts
Demi-privée: 20 %, max. CHF 4000
Privée: 35 %, max. CHF 7000

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 20/jour, max. CHF 500/année civile

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1000 sans coûts certifiés

Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie
Maison de naissance: Forfait de CHF 1000

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/année civile

Assurance d'hospitalisation myFlex Balance

Max. 90 % du tarif de référence reconnu par la LAMal pour un séjour stationnaire. Uniquement si cela permet de réduire ou d'éviter un séjour stationnaire et qu'aucune autre assurance ne couvre les frais

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile:

Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts
Demi-privée: 20 %, max. CHF 2000
Privée: 35 %, max. CHF 4000
Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts***
Demi-privée: Sans part. aux coûts
Privée: 35 %, max. CHF 2000

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1500 sans coûts certifiés

Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie
Maison de naissance: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

Max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile pour une personne accompagnant un enfant mineur

Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/année civile

Assurance d'hospitalisation myFlex Premium

Max. 90 % du tarif de référence reconnu par la LAMal pour un séjour stationnaire. Uniquement si cela permet de réduire ou d'éviter un séjour stationnaire et qu'aucune autre assurance ne couvre les frais

Hôpitaux en Suisse. Division hospitalière peut être choisie avant l'admission. Participation aux coûts par année civile:

Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts***
Demi-privée: Sans part. aux coûts
Privée: 35 %, max. CHF 2000
Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts****
Demi-privée: Sans part. aux coûts***
Privée: Sans part. aux coûts

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Stationnaire: Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 500 000/année civile

Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/année civile

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 2000 sans coûts certifiés

Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie.
Maison de naissance: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000

Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»

Max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/année civile pour une personne accompagnant un enfant ou un adulte

Dans toutes les hôpitaux, montant illimité

*** en cas de séjour stationnaire de 4 jours (3 nuits) minimums, la CSS Assurance rembourse CHF 1000 si cette division a été choisie.

**** en cas de séjour stationnaire de 4 jours (3 nuits) minimums, la CSS Assurance rembourse CHF 2000 si cette division a été choisie.

Prestations complémentaires.

Compte «santé» et bonus du compte «santé».

Conditions de l'offre Compte «santé»

Conclusion de l'assurance ambulatoire et de l'assurance d'hospitalisation myFlex.
Niveaux d'offre du compte «santé» selon la catégorie de besoin conclue (Economy, Balance, Premium) dans l'assurance d'hospitalisation myFlex.

Conditions de l'offre Bonus du compte «santé»

Conclusion de l'assurance hospitalisation myFlex Balance ou Premium et de l'assurance ambulatoire et pour médecine alternative myFlex et de l'assurance pour décès ou invalidité par accident. En lieu et place de l'assurance pour médecine alternative myFlex, il est possible de choisir l'assurance pour soins dentaires.

	Economy	Balance	Premium
Compte «santé»			
Famille Fitness Activité physique Divers	50 %, max. CHF 300/année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 150)	50 %, max. CHF 500/année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 250)	50 %, max. CHF 500/année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 350)
Check-up CSS		1 check-up Balance toutes les 3 années civiles complètes assurées, 80 % prise en charge des coûts	1 check-up Premium toutes les 3 années civiles complètes assurées, 100 % prise en charge des coûts
Bonus du compte «santé»			
Association sportive Contribution à la cotisation de membre actif d'une association sportive en Suisse			
Piscine ouverte /couverte: Contribution à l'abonnement saisonnier ou annuel dans une piscine publique ouverte ou couverte en Suisse		50 %, max. CHF 100/année civile	50 %, max. CHF 100/année civile

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur: www.css.ch/comptesante

Modifications de l'offre: L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS sur une base unilatérale.

Private Assistance.

Conditions de l'offre

Conclusion de la couverture Premium pour l'assurance ambulatoire et d'hospitalisation myFlex.

Suivi Premium	Coach médical	Prestations de soutien
Offre de suivi et d'accompagnement personnalisée pour tout ce qui concerne l'assurance, la médecine, la santé et les soins. Entremise d'un coach médical et coordination des prestations de soutien dans le cadre du cas de prestations.	Le coach médical personnel soutient et accompagne le traitement médical de l'assuré lorsqu'il le souhaite et que c'est nécessaire et permet un accès efficace à des spécialistes et hôpitaux appropriés.	Organisation et prise en charge (jusqu'à CHF 500 par cas et CHF 1000/a.c.) de prestations de services professionnelles liées à un traitement médical ambulatoire ou stationnaire comme garde d'enfants, soins aux animaux domestiques ou entretien de la maison.

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur: www.css.ch/pa

Modifications de l'offre: La CSS peut en tout temps adapter l'offre de manière unilatérale.

Option Upgrade.

Changement de catégorie sans déclaration de santé

En incluant l'option Upgrade dans la couverture, vous pouvez passer à la catégorie supérieure de l'assurance ambulatoire ou d'hospitalisation myFlex sans nouvel examen de santé. Economy vers Balance ou Balance vers Premium.

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Assurance pour médecine alternative myFlex.

Condition d'octroi de prestations Tant le fournisseur de prestations que la méthode de médecine complémentaire doivent être reconnus par la CSS.

	Economy	Balance	Premium
Traitements ambulatoires et stationnaires Traitements de médecine complémentaire, y compris les médicaments prescrits et reconnus (frais d'hébergement, de pension et de soins exclus)	75 %, max. CHF 1000/année civile	75 %, max. CHF 3000/année civile	75 %, max. CHF 10 000/année civile
Traitements avec couverture limitée Certaines méthodes telles que massages médicaux et classiques avec limite séparée	75 %, max. CHF 200/année civile	75 %, max. CHF 600/année civile	75 %, max. CHF 2000/année civile

Pour de plus amples informations et la liste méthodes reconnues, connectez-vous sur: www.css.ch/myflex-alternative

Assurance pour soins dentaires.

Prestations	Aperçu des variantes			
<ul style="list-style-type: none">Examens de contrôleTraitements, tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaireCorrection de la position des dentsInterventions prothétiques, telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes	50 %, max. CHF 1000/année civile	75 %, max. CHF 2000/année civile excl. correction de la position des dents	75 %, max. CHF 3000/année civile	75 %, max. CHF 5000/année civile Franchise CHF 500/année civile

Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

Prestations	Plan de prestations A	Plan de prestations B	Plan de prestations C	Plan de prestations D	Plan de prestations E
<ul style="list-style-type: none">Aucun surcoût dû à la maladie ou à l'accident à certifierLibre utilisation de l'indemnité journalièreCumul du droit aux prestations en cas:<ul style="list-style-type: none">d'hospitalisation dans le service des soins intensifsd'hospitalisation d'urgence à l'étrangerIndemnisation forfaitaire par naissance (10 fois le montant de l'indemnité journalière)	CHF 150/jour; CHF 4500/mois, max. CHF 216 000/ séjour hospitalier	CHF 250/jour; CHF 7500/mois, max. CHF 360 000/ séjour hospitalier	CHF 350/jour; CHF 10 500/mois, max. CHF 504 000/ séjour hospitalier	CHF 50/jour; CHF 1500/mois, max. CHF 72 000/ séjour hospitalier	CHF 100/jour; CHF 3000/mois, max. CHF 144 000/ séjour hospitalier

Assurance pour décès ou invalidité par accident (ADI).

Prestations	<ul style="list-style-type: none">Capital-décès jusqu'à CHF 100 000Capital-invalidité jusqu'à CHF 1 050 000 (incl. progression)Progression du capital-invalidité jusqu'à 350 %
--------------------	--

Assurance des frais de guérison en cas d'accident (FGA).

Prestations	<ul style="list-style-type: none">Libre choix du médecin et de l'hôpitalHospitalisation en chambre individuelle ou doubleFrais de transport, opérations de recherche et de sauvetage jusqu'à CHF 20 000 par personne assurée ou jusqu'à CHF 40 000 par événementCouverture dans le monde entier
--------------------	--

Assurance individuelle d'indemnités journalières selon la LCA.

Prestations	<ul style="list-style-type: none">Pour les personnes employées et indépendantesMaladie, accident, maternitéIndemnité journalière dès CHF 10 jusqu'à concurrence du salaire AVS soumis à cotisationsDurée max. 730 jours (y compris délai d'attente)Délais d'attente de 3, 14, 30, 60, 90, 180, 360 jours
--------------------	--

Assurance des frais de ménage.

Prestations	<ul style="list-style-type: none">Pour les personnes assumant la charge du ménageMaladie, accident, maternitéForfait journalier entre CHF 10 et CHF 100Durée max. d'allocation des prestations de 365 jours dans l'intervalle de 5 ans (y compris délai d'attente)Délais d'attente de 7, 14, 21, 30 jours
--------------------	---

Assurance pour voyages et vacances.

Prestations	<p>L'assurance pour voyages et vacances propose une couverture d'assurance complète à l'étranger et en voyage. La couverture d'assurance souhaitée peut être adaptée individuellement.</p> <ul style="list-style-type: none">Paquets d'assurance en plusieurs variantesCouverture au choix de différents risquesDurée d'assurance à choisir individuellementConclusion en ligne sur www.css.ch/reisen ou auprès de l'agence CSS proche de chez vous
--------------------	---

Assurance-ménage.

Prestations	Assurance-responsabilité civile privée <ul style="list-style-type: none">Domages corporels, matériels et patrimoniaux vis-à-vis des tiersSomme assurée de CHF 3 mio, CHF 5 mio ou CHF 10 mioCouverture complémentaire pour conducteur de véhicules à moteur de tiers et pour locataire ou emprunteur de chevaux	Assurance de l'inventaire du ménage <ul style="list-style-type: none">Assure l'inventaire du ménage contre les dommages causés par l'incendie, un événement naturel, le vol et l'eauCalcul selon la feuille d'inventaire ou selon la surface habitable en mètres carrésCouverture complémentaire des vols simples à l'extérieur et le bris de glace	Assurance de bâtiments <ul style="list-style-type: none">Assure votre maison contre les dommages causés par l'incendie, un événement naturel et l'eauFrais de déblaiement et d'éliminationFrais de recherche et de dégagementCouverture complémentaire pour détérioration du bâtiment et pertes de loyer
--------------------	--	--	--

Assurance pour les hôtes.

Prestations	Assurance des frais de guérison pour vos membres de famille et amis de l'étranger (entité juridique Européenne Assurances Voyages SA).
--------------------	--

Ce prospectus a pour but de vous donner un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Les détails de l'offre figurent dans les prescriptions légales de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) qui sont déterminantes pour l'obligation d'allouer des prestations du Groupe CSS.

Toutes les données de ce prospectus sont valables pour l'année civile en cours. Des modifications pour l'année suivante demeurent réservées.



CSS
Assurance